

Sauver la forêt : un plan audacieux

Par Pascale Guéricolas
(21 Janvier 2011)

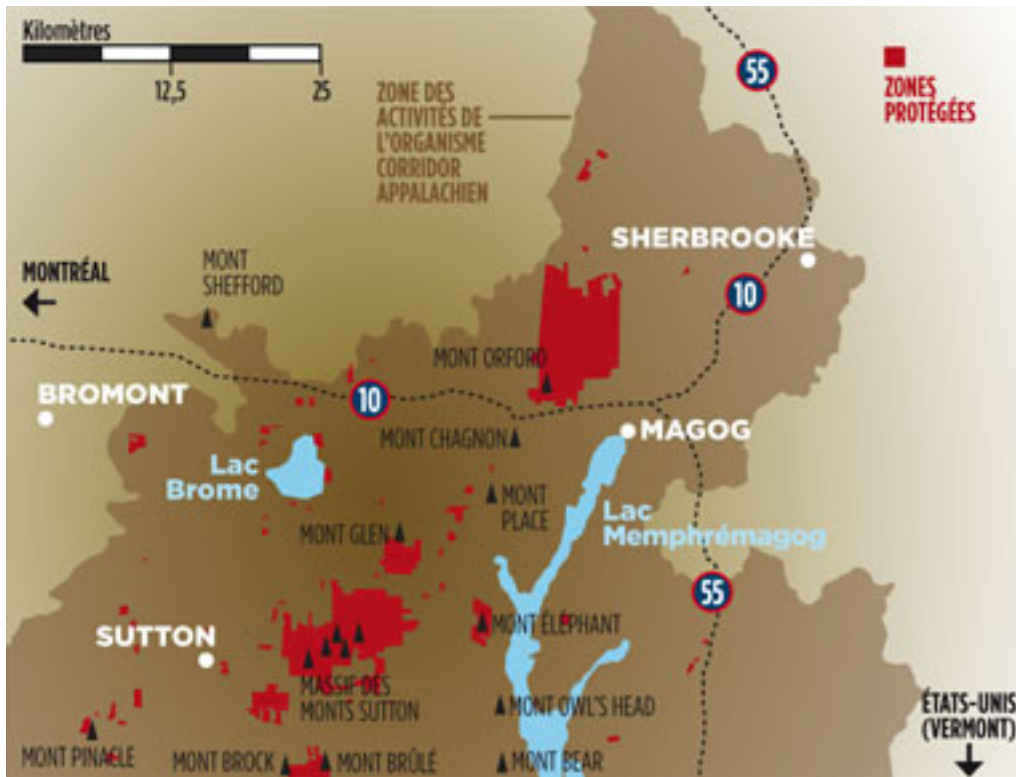
Par amour de la nature, des propriétaires estriens ont décidé de céder une partie de leurs terres. Mis bout à bout, leurs dons ont permis de créer une grande zone de nature protégée, à l'abri de la promotion immobilière. Une solution d'avenir ?

Nichée au creux de la forêt, à quelques kilomètres de Mansonville et non loin du Vermont, la maison toute en bois ne fait qu'un avec les arbres. C'est l'amour des grands espaces, des ours, des chevreuils en liberté qui a poussé la propriétaire, Stanje Plantenga, native des Pays-Bas, à choisir le Québec à 29 ans.

Cette photographe professionnelle de paysages et d'animaux a marqué un grand coup il y a une vingtaine d'années. Elle a con-vaincu son mari, Robert Shepherd, aujourd'hui décédé, de *donner* une vaste partie de leur forêt. Le couple a ainsi mis 227 hectares à l'abri des promoteurs immobiliers. La superficie du mont Royal ! Un organisme sans but lucratif gère aujourd'hui ce territoire, où les promeneurs ont accès à une trentaine de kilomètres de paysages à couper le souffle, avec vue sur les monts Sutton. « La nature tient une place énorme dans mon cœur », laisse échapper avec émotion Stanje Plantenga.

Avec l'aide de son mari et de Jacques Marcoux, actuel maire de Potton, elle fondait, en 1987, la Fiducie foncière de la vallée Ruitier, du nom d'un vallon qui borde les monts Sutton, adaptant ainsi un modèle implanté depuis un siècle aux États-Unis, celui des *land trusts*.

En protégeant leur coin de paradis, les Shepherd-Plantenga n'ont pas seulement pensé à la survie de la salamandre à quatre orteils ou de la grive de Bicknell, des espèces menacées dans ce coin du Québec. Ils s'inquiétaient de voir les constructions immobilières envahir les campagnes. Et ils ne sont pas les seuls.



« Une rue par-ci, une rue par-là, ils ont grugé le flanc de la montagne de l'autre côté de notre propriété, en construisant des maisons de façon sauvage, s'indigne Françoise Bricault, de Bolton-Est. Une forêt striée par les routes, c'est mortel pour le lynx, l'orignal, le cougar, qui revient en Estrie... »

Bien décidée à protéger l'étang où un orignal lui a fait de l'œil cet été, la quinquagénaire s'implique, avec d'autres propriétaires, dans la sauvegarde des vallons de la Serpentine, pour préserver un espace sauvage de plus en plus morcelé. L'Estrie compte en effet le plus de kilomètres de route par kilomètre carré au Québec, et les grandes forêts rétrécissent comme peau de chagrin. La vie y devient difficile pour les grands mammifères, comme les ours et les orignaux. Les biologistes prennent aussi conscience de l'importance des massifs forestiers pour conserver une eau de qualité ou amoindrir les effets des changements climatiques.

Voilà pourquoi 11 organismes locaux de conservation œuvrent dans le sud de l'Estrie pour sauvegarder un étang ici, préserver une forêt là. Depuis quelques années, ces initiatives sont soutenues par une association régionale, le Corridor appalachien, en partenariat également avec Conservation de la nature Canada, organisme privé sans but lucratif présent un peu partout au pays depuis 40 ans.

Tout ce beau monde a réussi à créer ensemble un couloir vert allant jusqu'au Vermont. Au cœur de cette zone sau-vage se trouve la réserve naturelle des Montagnes-Vertes, massif forestier de 75 km² situé autour de Sutton et de Mansonville. Conservation de la nature Canada l'a constituée, en 2004, en achetant et en recevant des terres. Certaines appartenaient à des propriétaires privés, d'autres à l'entreprise forestière Domtar.



L'étang aux Herbages, dans la réserve naturelle des Montagnes-Vertes.

Photo : ACA / C. Daguet

<!-- pagebreak -->

Sur les 7 808 hectares de la réserve, 33 % proviennent de dons. Celle-ci est ouverte au public, qui peut en parcourir à pied certaines parties, mais interdite aux VTT et aux constructeurs de maisons ! Autour, des propriétaires privés ont contribué à élargir la « tache verte », en faisant don de leurs terres ou en s'imposant certaines contraintes appelées « servitudes de conservation ». Par exemple, les propriétaires s'engagent à limiter leurs activités sur leur terrain, en coupant du bois pour leurs seuls besoins en chauffage ou encore en restreignant leurs déplacements dans des secteurs fragiles.

Surtout, ils acceptent volontairement de ne pas diviser leur propriété en lots. Un engagement qu'ils prennent à perpétuité, en l'inscrivant dans un acte notarié. Ce qui oblige tout acheteur éventuel à le respecter.

« L'Estrie constitue un exemple remarquable de ce que devrait être la conservation du paysage partout au pays », se réjouit Nathalie Zinger, vice-présidente de la section québécoise de Conservation de la nature Canada. « Nous avons réussi à tisser avec nos partenaires une toile verte faite de noyaux durs protégés, de zones tampons autour et de corridors permettant aux animaux et aux plantes de se régénérer. »



Le Lac Trouse.

Photo : ACA / A. Goyer

Depuis une quinzaine d'années, les auto-rités fédérales et provinciales incitent les particuliers à faire don de leurs terrains dits « écosensibles » à des organismes de conservation sans but lucratif, en échange d'allégements fiscaux - crédits d'impôt et exemption du gain en capital -, comme cela s'est fait pour certaines îles du Saint-Laurent ou des tourbières dans Lanaudière. Des fondations privées, comme la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement, financent Conservation de la nature Canada pour que l'organisme puisse acheter des territoires, les protéger et les mettre en valeur.

Mais paradoxalement, il faut beaucoup de volonté à l'homme pour permettre aux chouettes et aux ours de vivre loin de lui ! Les propriétaires soucieux de mettre leur terrain à l'abri doivent en effet s'armer de patience. On est tenu d'effectuer des relevés précis des habitats et des espèces sur le terrain, de produire des documents d'arpentage, de déterminer la valeur marchande, de rédiger des actes notariés... Bref, beaucoup de bureaucratie et de frais pour un simple citoyen. Et c'est là que l'Estrie se distingue.

La moitié des dons écologiques au Québec viennent de cette région, peut-être parce que des anglophones sensibles à la culture du don y habitent. Mais aussi, sans doute, parce que trois passionnées de la nature, Francine Hone, Louise Gratton et Terri Monahan, ont uni les bonnes volontés locales au sein du Corridor appalachien. Cet organisme, qui bénéficie entre autres de programmes publics, guide les propriétaires, notamment dans les méandres fiscaux.

Lorsqu'un propriétaire fait don d'un terrain ou d'une servitude à un organisme de conservation, le processus peut être long, mais relativement simple. Toutefois, dans le cas d'une servitude, une condition supplémentaire, prévue en vertu du Code civil, s'applique. La servitude doit être « rattachée » à un « fonds dominant », dans le jargon de la conservation. Par exemple, l'Association de conservation de la nature de Stukely-Sud possède un terrain où deux ruisseaux se rejoignent : elle est donc en droit de recevoir des dons de propriétés ou de servitudes liées à des milieux humides.

Ann Paquet, septuagénaire à la santé fragile qui trouve la paix et l'énergie dans la nature, possède 80 hectares de forêt près de Bolton-Est. Elle a fait don d'une servitude de 7 hectares à l'organisme Conservation des vallons de la Serpentine en novembre 2009. Son don - l'équivalent de 13 terrains de football - constitue un « fonds dominant », lequel permet à des propriétaires de lots voisins de les grever d'une servitude au bénéfice de l'organisme. Un an plus tard, elle a donné 40 hectares supplémentaires, soit l'équivalent de la superficie de l'arrondissement d'Outremont, à Montréal.

L'État aurait difficilement pu créer un parc pour protéger la forêt estrienne : la région compte peu de terres publiques, contrairement à d'autres, et il aurait fallu dédommager les propriétaires, alors que les prix se sont envolés depuis quelques années. « Les gens doivent cesser d'attendre après les autorités pour protéger le territoire », dit la biologiste Louise Gratton, 57 ans, aujourd'hui directrice de la science de Conservation de la nature Canada au Québec.



Les terres protégées abritent des espèces menacées, comme la **salamandre à quatre orteils**...



... et **l'ail des bois**.

Photos : J.-F. Desroches (1) et ACA / C. Daguet (2)

<!-- pagebreak -->

Ce message, Gary Richards l'a reçu cinq sur cinq. Il y a une vingtaine d'années, cet employé de l'Université McGill a plaqué Montréal pour une maison en pierre enfouie dans la verdure au bout d'un chemin forestier, à 20 minutes de Magog. Bottes au pied, ce sympathique hippie, adepte du *teatime* de ses ancêtres britanniques, montre fièrement le ruisseau, à un jet de pierre de sa maison, où vit la salamandre à quatre orteils, une espèce très rare. « Je veux désormais consacrer tout mon temps libre à la conservation, s'enthousiasme le sexagénaire. Comme anglophone, j'ai l'impression que je peux enfin contribuer à l'avenir du Québec en faisant participer mes voisins à la protection de la nature. »

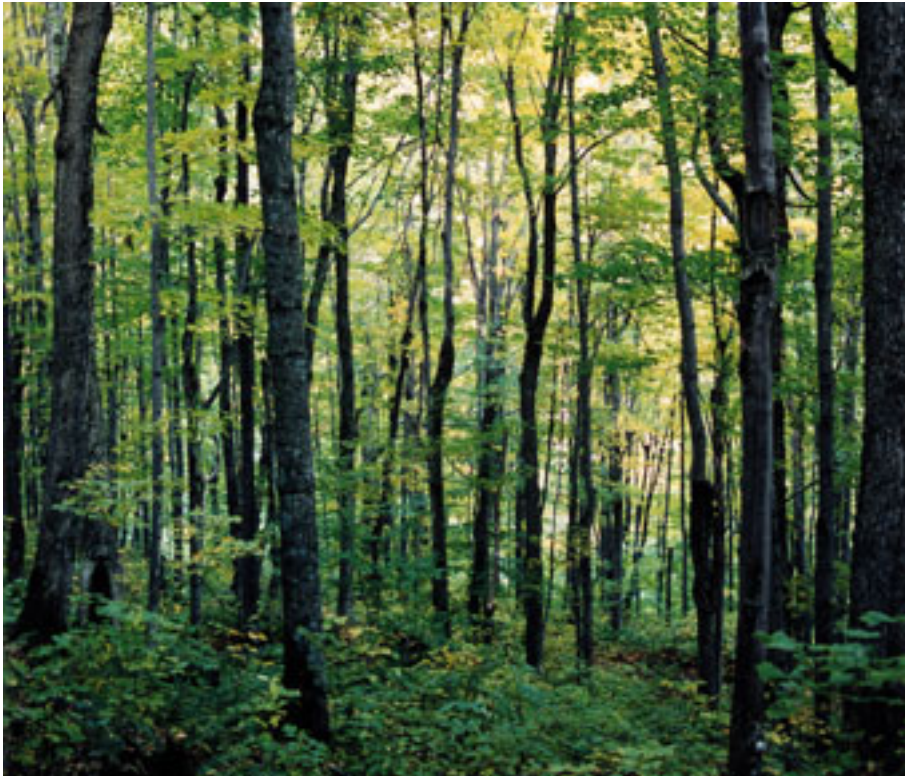
Pour Gary Richards et les bénévoles de l'Association de conservation de la nature de Stukely-Sud, préserver ce joyau n'a rien d'un désir égoïste. Il y a 15 ans, ils ont assisté, impuissants, au passage sur leurs terres des lourdes machines venues installer un deuxième gazoduc, endommageant des étangs et des ruisseaux. Inquiets pour la protection des milieux humides, ils veillent au grain. Ailleurs, c'est la pollution des lacs, entraînée notamment par l'érosion des pentes montagneuses, qui mobilise les riverains, comme Gisèle Lacasse.

Tandis qu'un rideau de pluie tombe sur sa propriété, la très active présidente de l'association Memphrémagog Conservation contemple tristement une partie de la baie qui se colore de marron. Là où le couvert forestier manque, l'eau ruisselle sur les pentes des montagnes, entraînant un surcroît de pollution dans le lac, ce qui contribuerait à l'apparition de cyanobactéries. D'où l'importance de ne pas couper les arbres. « On ne peut pas laisser faire ça, couper des arbres. Il faut non seulement protéger les rives d'un plan d'eau qui dessert 160 000 personnes, mais aussi se préoccuper des ruisseaux qui l'alimentent », dit cette envi-ronnementaliste de 59 ans.

Son association explique aux propriétaires l'importance de la conservation de la forêt pour les écosystèmes. Ce combat est une suite logique à la lutte que Gisèle Lacasse a menée au sein de SOS Parc Orford de 2006 à 2010, avec d'autres Estriens en colère, dont son mari, Robert Benoît, ex-député libéral provincial d'Orford. Le gouvernement du Québec avait tenté de vendre par appel d'offres des centaines d'hectares de terrains, dont l'achat avait été financé par des municipalités au moment de former le parc.

Dans la région, cette lutte pour préserver le parc du Mont-Orford a éveillé des consciences. Mais elle a aussi soulevé des questions à propos des dons privés. « Si le parc avait appartenu au privé et non à l'État, le public n'aurait pas eu un mot à dire sur son exploitation », affirme Patricia Lefevre, de Sutton.

Engagée dans la défense de l'environnement au sein du Groupe de réflexion et d'action sur le paysage et le patrimoine, cette architecte paysagiste de 49 ans admire le travail du Corridor appalachien. Mais elle s'inquiète des dérives possibles de certaines mesures de protection de la forêt. Elle cite le cas d'une propriété de Sutton dotée d'une servitude, mais sur laquelle une partie des arbres a été rasée. « Même si c'est petit, ça se voit comme le nez au milieu de la figure, dit-elle avec indignation. Il y aura toujours des croches pour détourner les meilleures intentions à leurs propres fins. »



La forêt du massif des monts Sutton.

Photo : ACA

Par ailleurs, elle se demande s'il n'est pas risqué de confier un bien commun comme la forêt aux soins d'un organisme privé, dont les objectifs peuvent changer d'ici quelques générations.

Louise Gratton, pionnière du mouvement de conservation de la forêt privée, rétorque que les accords conclus entre l'État et un organisme prévoient que si celui-ci disparaît, le terrain dont il assure la gestion sera donné à une autre association de conservation. De plus, l'État veille au grain, puisqu'il a consenti des crédits d'impôt ou des allègements fiscaux parfois importants. Il serait en droit d'en réclamer le remboursement. Et les organismes qui oublieraient au fil du temps leur vocation de conservation s'exposeraient à des poursuites. « Ce type de conservation se pratique depuis plus de 100 ans aux États-Unis ; on suit un modèle qui fonctionne », souligne la biologiste.

Selon Statistique Canada, la valeur des propriétés à Sutton et dans le canton de Potton, qui jouxtent la réserve naturelle des Montagnes-Vertes, a augmenté d'environ 90 % de 2001 à 2006, contre 75 % dans les municipalités avoisinantes. L'« effet réserve » ? Au Domaine des Montagnes vertes, un lotissement la bordant, les lots d'un hectare (100 m sur 100) démarrent à 125 000 dollars... Pour ce prix, les propriétaires ont quand même accès à un vaste bois.

« D'une certaine façon, on contribue à l'embourgeoisement », admet le conseiller municipal de Sutton Charles Weldon, 56 ans, qui fut militant au sein de l'Association de conservation du mont Écho jusqu'à son élection à la mairie, en novembre 2009. « Beaucoup de terrains constructibles sont adjacents aux aires protégées, ce qui crée un endroit de rêve pour les spéculateurs », dit-il.

Charles Weldon s'inquiète pour l'avenir de Sutton. Les petits salariés ont du mal à se loger, et certains agriculteurs doivent se résoudre à vendre leurs terres, faute de pouvoir payer les impôts fonciers. Le conseiller réfléchit à des politiques municipales favorisant le logement à prix moindre. Notamment à la possibilité de permettre les duplex et les triplex dans des zones rurales données, moyennant certaines normes architecturales.

Pour la biologiste Francine Hone, militante de la première heure pour le Corridor appalachien, il n'est pas question de « mettre la région sous une cloche de verre ». L'exploitation forestière, l'agriculture et même la chasse ont leur place. Plusieurs associations locales misent aussi beaucoup sur la sensibilisation du public à la nature, en mettant une partie des territoires protégés à la disposition des promeneurs et en fournissant de l'information. Même si les propriétés sont privées, pas besoin d'un compte en banque de millionnaires pour entendre craquer les feuilles ou la neige sous ses pas.

PETIT GUIDE DE LA CONSERVATION VOLONTAIRE

>>

<!-- pagebreak -->

PETIT GUIDE DE LA CONSERVATION VOLONTAIRE

Don écologique

Un propriétaire donne son terrain ou une partie de celui-ci à un organisme de conservation, qui s'engage à le protéger pour les générations futures. L'organisme, qui délivre un reçu équivalent à la valeur marchande de la propriété, doit mettre en place des mécanismes pour sa conservation à

perpétuité. On peut y aménager des sentiers ou y organiser des activités d'interprétation, ou bien préserver le terrain de tout dérangement humain. En échange de son don, le propriétaire obtient du provincial et du fédéral un crédit d'impôt et une exemption du gain en capital utilisable pendant cinq ans.



Le massif des monts Sutton.

Photo : Conservation de la nature

Servitude de conservation

Un propriétaire s'engage à restreindre certaines activités sur son terrain, dont il conserve la propriété. Il peut, par exemple, couper du bois pour son usage personnel, ou ne pas toucher du tout aux arbres, ne pas circuler dans certaines portions de la forêt pour protéger des espèces menacées, renoncer à agrandir sa maison ou ses dépendances. La servitude, inscrite à l'acte de propriété, est sous la surveillance de l'organisme de conservation qui en est bénéficiaire. Tout acheteur éventuel devra la respecter. La somme portée sur le reçu fiscal équivaut au manque à gagner sur la valeur marchande de la propriété entraîné par cette servitude.

Réserve naturelle en terre privée

Le propriétaire signe une entente notariée avec l'État, mais conserve son droit de propriété. Comme pour la servitude, il s'engage à restreindre certains usages de son terrain. En échange, il obtient une exemption d'impôts fonciers auprès de la municipalité - une formule avantageuse pour les contribuables peu fortunés, à qui les crédits d'impôt bénéficient peu. Le propriétaire peut entreprendre ces démarches personnellement ou s'adresser à un organisme de conservation.

URL source: <http://www.lactualite.com/environnement/sauver-la-foret-un-plan-audacieux>